



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

indemnisation

Question écrite n° 32645

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes des membres de la commission ad hoc chargée de traiter les dossiers les plus urgents concernant les rapatriés réinstallés. En effet, s'il a été annoncé lors du budget, le 9 novembre dernier, la mise en place par décret d'un nouveau dispositif d'aide aux rapatriés réinstallés avec la création d'une commission nationale chargée d'étudier et de régler les derniers dossiers, il semble que pour le moment rien n'ait été concrétisé. Il lui demande si elle compte prendre les dispositions nécessaires afin que les mesures annoncées soient mises en place.

Texte de la réponse

La Commission nationale de désendettement des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée créée par le décret n° 99-469 du 4 juin 1999 paru au Journal officiel le 6 juin 1999 devrait permettre de résoudre les quelques centaines de dossiers qui n'ont pas pu connaître de solutions dans le cadre des dispositifs antérieurs. Cette nouvelle réglementation permettra de régler certaines situations n'ouvrant pas droit jusqu'alors au bénéfice de la mesure et cependant dignes d'intérêt : pupilles de la nation, orphelins de père et de mère en raison des événements ayant précédé le rapatriement, orphelins ayant repris l'entreprise d'un grand-parent, mineurs au rapatriement dont le père ou la mère n'a pu se réinstaller dans une profession non salariée en raison de son décès intervenu dans la période de cinq ans suivant le rapatriement. Enfin, les rapatriés dont l'endettement est important pourront désormais, si cela s'avère nécessaire, bénéficier d'aides financières de l'Etat au-delà des plafonds prévus. Pour mener à bien cette action, une somme de 100 MF a été votée par le Parlement lors de la loi de finances rectificative pour 1998.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32645

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4237

Réponse publiée le : 6 septembre 1999, page 5265